

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 4 avril 2025

N° 2025-123

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET

Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

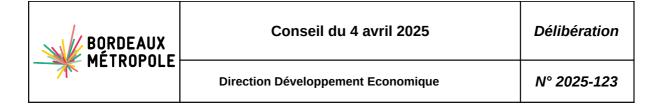
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-Imc1107057-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025



Economie sociale et solidaire - Soutien aux acteurs de l'accompagnement à la création d'activités et d'emploi - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Soutien aux têtes de réseau

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine (CRESS) :

La CRESS Nouvelle-Aquitaine est une association représentative et transversale qui a vocation à réunir les acteurs de l'ESS de leur région. Elle s'engage à favoriser la démocratie et la solidarité dans l'économie. Pour s'en donner les moyens, elle développe ses actions autour de trois grands objectifs : structurer et représenter l'ESS, accompagner le développement des entreprises et filières ESS et faire connaître l'ESS.

Dans le cadre du plan d'actions en faveur du développement de l'ESS, Bordeaux Métropole s'appuie sur un partenariat, initié en 2014, avec la CRESS Nouvelle-Aquitaine afin de :

- contribuer au développement des activités des acteurs de l'ESS et inscrire l'ESS dans les projets de développement locaux,
- contribuer à la promotion de l'ESS et des actions réalisées en ce sens par Bordeaux Métropole,
- permettre une meilleure médiation entre les acteurs de l'ESS et les acteurs institutionnels et notamment les 28 communes de la Métropole,
- produire et partager des données sur les acteurs ESS: récolte et production de données quantitatives et qualitatives sur les acteurs ESS qui sont mises à disposition de Bordeaux Métropole pour une exploitation automatisée en vue de l'alimentation de l'entrepôt de données économiques métropolitain (AGDE).

L'équipe est composée de 18 personnes.

En 2025 le plan d'actions se compose des 4 axes stratégiques suivants :

- Soutenir, guider et encourager les politiques publiques en faveur de l'ESS
- Soutenir et accompagner le développement des acteurs et des territoires (AIO)
- Faire connaître et reconnaître l'ESS auprès de toutes et tous
- Représentation, montée en compétence et vie interne

Le plan d'action 2025 est détaillé en annexe à la convention.

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, il est proposé d'octroyer à la CRESS NA une subvention de fonctionnement général d'un montant de **47.500€ en 2025** équivalent à 4,07% du montant des dépenses éligibles retenu à 1.166.368 euros, correspondant à une baisse de 5% compte tenu des orientations budgétaires de Bordeaux Métropole. Ce budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

L'Association Global Social Economy Forum (GSEF) :

Le GSEF est une association internationale de gouvernements locaux et de réseaux de la

société civile engagés dans la promotion de l'Economie sociale et solidaire (ESS) en tant que moyen de parvenir à un développement local inclusif et durable. Le GSEF compte actuellement 84 membres dans 34 pays sur les 5 continents, dont :

- 24 gouvernements locaux,
- 7 réseaux/associations de gouvernements locaux,
- 1 réseau multi-acteurs (gouvernements locaux et acteurs),
- 23 réseaux d'acteurs de la société civile,
- 20 acteurs de l'ESS (ONG, coopératives, fondations, entreprises sociales),
- 5 universités / instituts de recherche,
- 25 institutions / réseau de finance sociale/solidaire.

Lors de l'assemblée générale du GSEF le 5 octobre 2021, Bordeaux a été élue villeprésidente du GSEF (succédant à Séoul en Corée du sud), avec une suppléance assurée par Bordeaux Métropole.

Depuis avril 2022, le siège du Secrétariat permanent du GSEF est établi à Bordeaux, avec une équipe de 4 personnes (secrétaire générale, responsable de coordination, chargé de communication, administratrice). L'équipe est composée de 6 personnes au total.

En 2023, le GSEF a été coorganisateur avec la ville de Dakar et le gouvernement sénégalais, du premier forum mondial de l'ESS sur le continent africain qui s'est tenu à Dakar du premier au 6 mai 2023. Parmi ces 6 jours d'évènements, une journée a été consacrée au rôle des femmes dans l'ESS. Deux journées ont été consacrées à l'engagement de la jeunesse dans l'ESS, ainsi que 3 jours de forum sur les différentes thématiques concernées par l'ESS dans le monde.

L'objectif principal du GSEF est de se consolider en tant que réseau politique engagé dans la promotion et l'accompagnement au développement des écosystèmes ESS sur tous les continents.

Le plan d'actions du GSEF en 2025 s'articule autour de 6 axes :

- 1. Assurer le bon fonctionnement de la gouvernance interne d'un réseau de 84 membres : organisation interne et animation du réseau
- 2. Valoriser les échanges d'expériences, partage des bonnes pratiques et innovations en ESS: nourrir une expertise technique en ESS (création et lancement du Pôle JeunESS, commande publique, financement, Habitat, Economie circulaire...)
- 3. Poursuivre un plaidoyer fort à l'échelle internationale, nationale et locale
- 4. Développement du volet d'accompagnement opérationnel
- 5. Soutien à l'organisation de Bordeaux GSEF2025 : le GSEF sera un acteur de mobilisation des participants du prochain forum mondial de l'ESS, événement phare du GSEF ayant lieu tous les 2 ans, qui aura lieu à Bordeaux du 29 octobre au 31 octobre 2025.

Le plan d'action 2025 est détaillé en annexe à la convention. Pour la mise en œuvre de ces actions il est proposé d'octroyer au GSEF une subvention de fonctionnement général d'un montant de **80.000 € en 2025** pour un budget prévisionnel de 339.000€, soit 23,6% des dépenses éligibles. Ce budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

Soutien aux acteurs de l'accompagnement à la création et au financement

France active Nouvelle-Aguitaine:

L'association France Active Nouvelle-Aquitaine s'adresse à un public dont les projets nécessitent un financement, mais dont la surface bancaire personnelle (TPE) ou le champ d'activité (ESS) est très souvent insuffisante pour apporter les modes de sécurisation nécessaires aux banques afin de mobiliser le financement bancaire de droit commun. Elle propose aux projets accompagnés des solutions de financement pour la création, le développement, la consolidation et la reprise d'entreprise.

Elle développe une méthodologie d'accompagnement et de financement, qui se décline sous plusieurs modalités :

- Accompagnement collectif destiné à renforcer les connaissances et compétences des dirigeants avec :
 - Modules de formation autour des enjeux économiques dans le champ de l'ESS.

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-Imc1107057-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025

- Programme « Cap'Am » destiné à sécuriser la croissance dans les étapes clés des entreprises de l'ESS (amorçage et développement),
- Atelier « Connexion », temps de rencontres entre entrepreneurs.
- Accompagnement individuel économique et financier des structures de l'ESS (diagnostic économique, social et financier, aide à la décision, suivi postfinancement),
- Financement solidaire afin de renforcer la structuration financière des entreprises.

L'équipe est composée de 6 personnes.

Programme d'actions 2025

France Active Nouvelle-Aquitaine a pour objectif de maintenir sa méthodologie d'accompagnement et de financement en trois axes :

- 1. Soutenir les dynamiques entrepreneuriales sur Bordeaux Métropole en mobilisant leur offre d'accompagnement collectif ou individuel pour faciliter l'accès à des instruments financiers et favoriser la création / reprise ou développement d'entreprises de l'ESS ou de TPE (commerces et services de proximité)
- 2. Favoriser la création et le développement des entreprises dans le champ de l'ESS avec pour toutes les entreprises ayant bénéficié d'un financement de la part de leur part, un accompagnement post-financement réalisé pendant toute la durée du financement. Enfin, France Active Nouvelle-Aquitaine a construit des contenus de formation/sensibilisation autour des enjeux économiques. Dans le prolongement de l'offre d'accompagnement collective mis en place avec l'ancien dispositif Cap Amorçage, sont organisés chaque année deux parcours d'accompagnement (Cap Am) à travers le lancement de deux appels à projets.
- 3. Maintenir les collaborations avec Bordeaux Métropole autour de cibles prioritaires dans le champ de l'ESS (notamment les filières prioritaires de la feuille de route ESS), participer aux manifestations organisées par Bordeaux Métropole (prix coup de cœur...), mise en place de la feuille de route ESS que Bordeaux Métropole, plus particulièrement sur la mise en place d'instruments financiers.

Le plan d'action 2025 est détaillé en annexe à la convention.

Abondement de la Métropole sur le Contrat d'apport associatif (CAA) en 2025

Depuis 2013, Bordeaux Métropole finance France Active Nouvelle-Aquitaine sous forme d'abondement en investissement sur des lignes financières destinées à venir en soutien aux entrepreneurs de l'ESS sous forme associative. C'est le cas du Contrat d'apport associatif (CAA), qui est un outil de renforcement en fonds propres pour les associations sur le territoire qui relèvent de l'ESS (création d'emplois et existence d'un chiffre d'affaires). Il a vocation à intervenir en quasi-fonds propres auprès de ces associations, en phase de création, de développement, de transformation ou de relance, sur des postes comme l'investissement de la structure ou son besoin en fonds de roulement (BFR). Il s'agit d'une intervention avec droit de reprise, pour un montant maximal de 30 000 € par structure, à taux d'intérêt à 0%, pour une durée maximale de 5 ans, et une possibilité de différé de maximum 24 mois pour le remboursement (à échelle trimestrielle).

Ce dispositif s'adresse aux associations en création et saine avec un compte à l'équilibre ou des fonds propres positifs. Il est porté en direct par France active Nouvelle-Aquitaine. Pour la mise en œuvre de ce plan d'actions, il est proposé d'octroyer à France Active Nouvelle-Aquitaine une subvention de fonctionnement général d'un montant de **47.500 € en 2025** équivalent à 2,40% du montant des dépenses éligibles retenu à 1.977.186 euros, correspondant à une baisse de 5% compte tenu des orientations budgétaires de Bordeaux Métropole. Ce budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

Pour la mise en œuvre de l'abondement sur outils financiers via le Contrat d'Apport Associatif (CAA), il est proposé d'octroyer à France Active Nouvelle-Aquitaine une subvention d'investissement d'un montant de 30.000 € en 2025. Le budget de cette ligne de dotation est annexé au présent rapport.

Association Territoires et innovation sociale (ATIS) :

ATIS est une association créée en 2010 et qui contribue à l'émergence de projets de l'ESS, d'entreprises sociales et qui anime à ce titre un dispositif territorial, la Fabrique à initiatives, sur l'ensemble de la Gironde, visant à identifier les besoins non satisfaits dans les territoires et à répondre à ces besoins via la création d'activités économiques sociales et solidaires.

En outre, ATIS propose depuis 2013 une offre d'accompagnement aux porteurs de projets via un incubateur d'innovations sociales, et depuis 2020 un programme d'accompagnement aux coopérations économiques entre acteurs ESS. L'association est l'un des principaux partenaires de Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre du plan d'actions ESS, car elle permet de répondre à des besoins identifiés par les collectivités publiques : crèches solidaires, structures d'approvisionnement alimentaires en circuit court, conciergeries solidaires, etc.

L'équipe d'ATIS est composée de 12 personnes environ.

Programme d'actions 2025

Consolider les activités « cœur de métier – Emergence » de l'association ATIS :

- Transformation du modèle économique de l'activité de la Fabrique à initiatives sur la base de contributions publiques rationnalisées au bénéfice du dispositif, et la poursuite des études d'opportunité en cours sur 2025 (Collège Fieffé, Marché aux biffins...),
- Poursuivre l'optimisation de l'offre d'accompagnement de l'incubateur innovation sociale sur le secteur Gironde.

Accompagner le renforcement économique des structures de la communauté ATIS

- Pérennisation du programme « Coopération » entre acteurs de l'ESS, et entre acteurs ESS et acteurs conventionnels, et poursuite de l'accompagnement de 2 collectifs par an sur le territoire métropolitain,
- Poursuite de la structuration d'alliances pour le développement de programmes « post-incubation » et appui au développement des dirigeants (ESS Tech, Le Kiif, ...),

Poursuite de chantiers transversaux pour la structure : Castor (démarche de transformation écologique) et réflexion sur la gouvernance.

Le programme d'actions 2025 est détaillé en annexe à la convention. Pour la mise en œuvre de ce plan d'actions il est proposé d'octroyer à ATIS une subvention de fonctionnement général d'un montant de **66.500 € en 2025** équivalent à 7,71% du montant des dépenses éligibles retenu à 862.808 euros, correspondant à une baisse de 5% compte tenu des orientations budgétaires de Bordeaux Métropole. Ce budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) :

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), est à la fois un organisme de financement et d'accompagnement à l'initiative économique œuvrant plus spécifiquement dans le domaine de l'insertion économique, en permettant la création d'entreprises par des personnes en situation d'exclusion grâce à l'octroi de prêts d'honneur et de prêts solidaires. L'association a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit.

Comme acteur de la mise en œuvre du plan d'actions ESS, l'ADIE décline 3 missions :

- 1. le pôle crédit : il est structuré en 2 secteurs géographiques, l'un dédié spécifiquement aux quartiers politique de la ville, et l'autre au reste du territoire métropolitain,
- 2. le pôle accompagnement : composé de salariés et de bénévoles (une trentaine sur la Métropole) qui réalisent les actions suivantes : accueil téléphonique, accueil physique dans les différentes permanences, un suivi téléphonique régulier, l'animation de modules de formation collective sur la thématique « réussir votre démarrage », des services à la carte (permanences, rendez-vous d'experts, conseils juridiques, formations spécialisées, etc.),
- 3. l'action « J'entreprends avec l'ADIE » (anciennement « Je deviens entrepreneur ») : ce dispositif est dédié prioritairement aux 18-32 ans, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais peut aussi s'adresser aux jeunes en recherche d'emploi ou de financement pour monter leur projet.

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-Imc1107057-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025

Les antennes sont au sein des quartiers de Talence (Thouars), Lormont (entre Génicart et Carriet) et Bordeaux (Grand Parc).

En 2024, l'équipe était composée de 10 salariés et 30 bénévoles principalement chargés de l'accompagnement des entrepreneurs.

1 545 entrepreneurs ou entrepreneurs potentiels ont pris bénéficié d'un accompagnement au sein des agences de la métropole en 2023.

409 personnes ont été financées sur la Métropole de Bordeaux : 306 dans le cadre d'un projet de création / développement d'entreprises et 103 pour un projet salarié (micro-crédit personnel pour la mobilité).

Le taux de remboursement de l'année reste élevé, en dépassant les 97% en 2023.

Chiffres-clés sur des entrepreneurs accompagnés sur Bordeaux Métropole :

- 40% des sont des femmes,
- 58% des personnes financés bénéficient des minimas sociaux,
- 9% habitent un QPV,
- 62% ont un diplôme inférieur au bac.

Le projet 2025 s'articulera toujours autour des quatre phases clés suivantes :

- Accueil / sensibilisation en allant au-devant des habitants afin de faire connaître la possibilité de créer son emploi, en partenariat avec les agences France Travail, les structures locales (Mission Locale, MEE de Bordeaux, CitésLab...).
- Structuration des projets par un accompagnement amont en collectif (Atelier CANVAS, formation « J'entreprends avec l'ADIE »), en individuel, à distance.
- Financement (Microcrédit ADIE, prêt d'apport en capital solidaire, micro-assurance...)
- Appui au démarrage et développement de l'entreprise en individuel ou/et collectif.

Les actions prévues et les moyens mobilisés permettront :

- 1300 personnes accueillies sur la métropole
- 80 stagiaires accompagnés collectivement (atelier, sessions de formation) sur les sites de Talence et Lormont
- 200 entrepreneurs financés

Le projet d'actions 2025 est détaillé en annexe à la convention.

Pour la mise en œuvre de ces actions, il est proposé d'octroyer à l'ADIE une subvention de fonctionnement général d'un montant de **40.850 € en 2025** équivalent à 9,19% du montant des dépenses éligibles retenu à 444.269 euros, correspondant à une baisse de 5% compte tenu des orientations budgétaires de Bordeaux Métropole. Ce budget dédié à la métropole et la convention financière sont annexés à la délibération.

La Caisse sociale de développement local (CSDL) :

La CSDL est une association créée en 1998 qui favorise sur la Métropole la création d'activités pour des personnes sans emploi n'ayant pas ou peu accès au crédit bancaire pour financer leur projet de création, de reprise ou de développement d'entreprises. Elle développe pour cela plusieurs axes d'actions :

- Le financement de projets d'entreprises : par le biais de prêts de 1 500 € à 12 000 € pour une période maximum de 5 ans pour financer du matériel, des travaux, des besoins en fonds de roulement d'une entreprise en création, entreprise ou en développement,
- L'accompagnement à la création d'entreprise : avec l'appui d'experts-comptables, la CSDL accompagne les créateurs dans la mise en place d'outils de gestions, de visites de sites, d'animation de réunions de sensibilisation et des formations thématiques, et des parrainages,
- Le microcrédit personnel et/ou prêt dépannage : lancé en 2014, il s'adresse aux particuliers et a pour but de financer les dépenses liées à des besoins essentiels, tels que la mobilité professionnelle, l'accès à un logement locatif, la participation à l'achat d'un véhicule d'occasion, etc.

Programme d'actions 2025

- 1. Dans le cadre du dispositif Entreprendre avec la Région Nouvelle Aquitaine depuis son démarrage en 2018, avec un cumul important de dossiers financés, la CSDL reste aujourd'hui plus que jamais engagée dans l'accompagnement de très petites entreprises. Dans le respect de son objet social elle favorise au moyen du microcrédit, l'insertion par la création d'activité d'un public en majorité demandeur d'emploi ou bénéficiaire de minima sociaux (dont 35% de chômeur longue durée) qu'elle accompagne ensuite dans le pilotage de leur entreprise. L'exercice 2023 à été marqué par une progression de l'activité (+8%), au plus haut depuis la création de la CSDL. L'objectif sur 2024 et 2025 est de maintenir ce niveau d'activité, tout en étant vigilant à accompagner au mieux les porteurs de projets qui évoluent dans un contexte toujours incertain.
- 2. Participation aux évènements organisés autour de l'entrepreneuriat sur la Métropole : Salon des entrepreneurs (Bordeaux CCI), Profession'L (Bordeaux, Hôtel de ville), Finance ton business (Talence), Entrepreneuriat pour tous (Bordeaux, BPI) ...
- 3. En tant qu'acteur majeur en Région Nouvelle Aquitaine, la CSDL est opératrice du dispositif du Prêt d'Honneur Solidaire de la BPI (500 000 € et potentiel d'environ 200 emplois supplémentaires à créer).
- 4. Animation d'ateliers sur le financement de la création d'activité en partenariat avec le dispositif Cité Lab Rive droite, Arc Sud développement (Villenave d'Ornon).

Pour la mise en œuvre de ces actions il est proposé d'octroyer à la CSDL une subvention d'un montant de **36.100 € en 2025** équivalent à 3,89% du montant des dépenses éligibles retenu à 926.970 euros, correspondant à une baisse de 5% compte tenu des orientations budgétaires de Bordeaux Métropole. Ce budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

Coop' Alpha:

Coop'Alpha est une Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) qui propose à des porteurs de projet de tester en grandeur réelle la faisabilité de leur projet, de les accompagner de la phase de validation économique jusqu'à l'étape de création et de pérennisation. Pour cela, ils bénéficient du statut juridique d'entrepreneur-salarié qui vient en sécurisation du parcours de créateur.

Coop'Alpha est constituée en Société anonyme à capital variable sous statut Société coopérative et participative (SCOP), qui garantit une gestion démocratique, la non-appropriation individuelle des excédents et la pérennité de la structure.

Située à Lormont, l'équipe est constituée d'une dizaine de personnes pilotée par une direction générale et propose des services mutualisés à 180 entrepreneurs-salariés dont 70 associés.

Bilan de Coop'Alpha sur 2024

- Accompagnement de 123 entrepreneurs en Gironde dont 75% sur Bordeaux Métropole,
- Accompagnement à la création de 15 entreprises et 10 créations sous statut d'associés,
- Pérennisation de 45 emplois sous statut d'associés en Gironde,
- Consolidation de son chiffre d'affaires collaboratif par la création d'enseignes commerciales communes et par la réponse mutualisée aux appels d'offres (150 000 € de chiffre d'affaires).

Programme d'actions 2025

Sur l'année 2025, Coop'alpha proposera un parcours d'accompagnement et de formation à l'entrepreneuriat mixant des modalités actives (à distance, présentiel) et des rendez-vous individuels et/ou des rendez-vous collectifs de suivi de l'activité économique des entrepreneurs et de mise en coopération. Des animations territoriales et des actions de communications seront proposées pour faire connaître le statut d'entrepreneur salarié et développer des coopérations.

1. Test : poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets en test et intégration de nouveaux tout en renforçant sa présence sur Bordeaux Métropole (objectif de 30 nouveaux contrats d'appui au projet d'entreprise - CAPE) : poursuite du partenariat avec la Maison de l'emploi et de l'entreprise de Bordeaux, l'Université de Bordeaux sur

l'entrepreneuriat des jeunes, développement de points d'ancrage sur Mérignac/Pessac, Le Bouscat/Eysines, Bordeaux Rive Droite (Pola), participation à des actions de création sur le territoire (Social Lab sur les quartiers prioritaires, consulaires, forums emploi, ...).

- 2. Pérennisation : transformation des activités au sein de Coop'Alpha avec pour objectifs 123 entrepreneurs accompagnés dont 75% sur Bordeaux Métropole, pérennisation de 80 emplois sous statuts d'associés et 7 nouveaux associés.
- 3. Innovation et promotion : pour soutenir les projets liés à l'économie de proximité et aux métiers de la transition (intégration d'un module Transitions dans le parcours de formation, animation de collectifs métiers autour de la transition, accompagnement des entrepreneurs-salariés aux enjeux de la transition écologique).

Le plan d'actions 2025 de Coop'Alpha est détaillé en annexe à la convention.

Pour la mise en œuvre de ces actions il est proposé d'octroyer à Coop'Alpha une subvention de fonctionnement général d'un montant de **52.250€ en 2025** équivalent à 8,05% du montant des dépenses éligibles retenu à 649.095 euros, correspondant à une baisse de 5% compte tenu des orientations budgétaires de Bordeaux Métropole. Ce budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU le Schéma de Développement économique métropolitain (SDEM) adopté par délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021.

VU la Feuille de route relative à l'Economie sociale et solidaire métropolitaine adoptée par délibération n° 2022-411 en Conseil de Bordeaux Métropole du 7 juillet 2022,

VU les demandes d'aide 2025 formulées par les organismes bénéficiaires,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les acteurs d'accompagnement à l'entrepreneuriat social et à la création d'entreprise dans l'économie sociale et solidaire, constituent une ressource forte sur le territoire pour la création d'activités socialement innovantes et contribuent à la création d'emplois non délocalisables.

DECIDE

- Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant maximal de de 47 500 € en faveur de la Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle Aquitaine pour la réalisation de son programme d'actions 2025.
- Article 2 : d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 80 000 € en faveur de l'association GSEF pour la réalisation de son programme d'actions 2025.
- **Article 3**: d'attribuer en faveur de l'association France Active Nouvelle-Aquitaine une subvention d'un montant maximal de 47 500 € en fonctionnement pour la réalisation de son programme d'actions 2025, ainsi qu'une subvention d'investissement de 30 000 € au titre de la dotation métropolitaine sur la ligne de financement du contrat d'apport associatif (CAA).
- Article 4 : d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 66 500 € en faveur de l'Association territoires et innovation sociale (ATIS) pour la réalisation de son programme d'actions 2025.
- <u>Article 5</u>: d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 40 850 € en faveur de l'Association pour le droit à l'initiative Economique (ADIE) pour la réalisation de son programme d'actions 2025.

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-Imc1107057-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025

Article 6 : d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 36 100 € en faveur de la CSDL pour la réalisation de son programme d'actions 2025.

Article 7 : d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 52 250 € en faveur de Coop Alpha pour la réalisation de son programme d'actions 2025.

<u>Article 8 :</u> d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées.

<u>Article 9</u>: d'imputer les dépenses correspondantes de fonctionnement sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65748 et 65742 fonction 61, et d'imputer la dépense correspondante d'investissement sur le budget principal 2025, chapitre 204, article 20421, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre: Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame GASPAR, Monsieur THONY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

| Par le/la secrétaire de séance, | Pour expédition conforme, |
|---------------------------------|---------------------------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |